

# Fonds Avenir Automobile 2 (FAA 2)

## **BPIFRANCE**

### Présentation du dispositif

Dans la continuité du "Fonds Avenir Automobile (FAA) arrivé au terme de sa période d'investissement, le Fonds Avenir Automobile 2 (FAA 2) est lancé par le groupe PSA, le groupe Renault et Bpifrance.

Il s'inscrit dans le cadre du Plan de Relance pour soutenir la filière automobile qui a traversé une crise économique liée à l'épidémie mondiale de Covid-19.

Le fonds est géré par Bpifrance qui investira au capital de sous-traitants automobiles et a pour objectif d'accélérer la croissance et la capacité d'innovation des sous-traitants automobile :

- consolider la filière,
- internationaliser les acteurs,
- adapter les méthodes de production face aux enjeux climatiques actuels.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

#### Entreprises éligibles

Le FAA 2 est dédié aux entreprises économiquement robustes et/ou porteuses de nouvelles technologies du secteur automobile mais le fonds pourra également investir dans des entreprises dont les performances financières étaient en ligne avec le marché sur les derniers exercices, mais qui se sont fortement endettées du fait des conséquences économiques brutales de la crise sanitaire.

Sont principalement ciblés les sous-traitants français, ainsi que des équipementiers étrangers ayant une activité significative sur le territoire national.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention du Fonds Avenir Automobile 2 va de 3 à 50 M€ investis en fonds propres ou quasi-fonds propres.

80% du Fonds, soit jusqu'à 420 M€, seront investis dans environ une quinzaine de groupe sous-traitants, tandis que les 20% restant, soit jusqu'à 105 M€, seront investis en fonds de fonds (investissements privés et complémentaire au FAA 2).

#### Pour quelle durée ?

Le Fonds Avenir Automobile 2 va s'étaler sur une période de 15 ans afin de pouvoir répondre à long terme aux enjeux de la filière avec une période d'investissement de 5 ans.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

### Auprès de quel organisme

L'entreprise doit contacter Bpifrance de sa région.

---

## Critères complémentaires

- Filière d'activité
  - › Automobile

---

## Organisme

### BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**  
Web : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)

---

## Source et références légales

### Sources officielles

[Communiqué de presse de 06/11/20.](#)